

Arrêté ministériel n° 2016-698 du 22 novembre 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	22 novembre 2016
Publication	Journal de Monaco du 25 novembre 2016 ^[1 p.3]
Thématiques	Établissement de santé ; Établissement public

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2016/11-22-2016-698@2016.11.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 127 du 15 janvier 1930 constituant l'hôpital en établissement public autonome ;

Vu la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques ;

Vu la loi n° 918 du 27 décembre 1971 sur les établissements publics ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.095 du 14 février 1973 sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.841 du 29 décembre 1998 portant règlement relatif à l'activité des assistants au Centre Hospitalier Princesse Grace, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998 réglementant les conditions de recrutement du personnel médical du Centre Hospitalier Princesse Grace, modifié ;

Article 1er

Voir l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 98-629 du 29 décembre 1998.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 novembre 2016

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2016/Journal-8305>